



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise-Arrondissement de Pontoise  
Canton de Vauréal

## Mairie d'Ambleville

Rue de la Mairie  
95 710 Ambleville

Tél : 01.34.67.71.01

Mail : mairie.ambleville@wanadoo.fr

Site internet : [www.ambleville.fr](http://www.ambleville.fr)

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> Avril 2022

**Membres présents** : Marie-Thérèse HERBINIER, Guy FOURNIER, Jean-Joël GIL, Jean-Michel GREGOIRE, Sandy CLEMENT, Laurent DOULET, Bernard LANDEMARD, Séverine CHAMPETIER, Pascal RAYER, Martine SOREL

**Membre excusée** : Sylvie LEFRENCOIS (pouvoir à Mme HERBINIER)

**Secrétaire** : Mme Sandy CLEMENT

### ORDRE DU JOUR

- **Délibération vote des taux d'imposition des taxes locales, Taxes foncières « bâti » et « non bâti »** : compte tenu du contexte, nous proposons, encore cette année, de ne pas augmenter les taux qui sont respectivement de 32,15 et 65,44
  - Après délibération le Conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter ces taxes
- **Délibération statuts du SIAA (Syndicat Intercommunal Assainissement Autonome)**. Afin d'obtenir le quorum, le président du SIAA a fait approuver par délibération lors de l'Assemblée du 14 décembre 2021, la modification du nombre de délégués à un titulaire et un suppléant, chaque commune membre du syndicat doit également délibérer
  - Délibération adoptée à l'unanimité, sont nommés :
    - Titulaire : Bernard LANDEMARD
    - Suppléant : Laurent DOULET
- **Délibération annulation de la régie d'avance** (timbres, envois de recommandées) cette régie n'a plus lieu d'exister puisque plus utilisée, opérations facturées directement par la Poste
  - Délibération annulée, déjà prise en 2021
- **Délibération convention SOLIHA** (conseil en énergie partagée) dans le cadre d'une étude sur un éventuel changement du mode de chauffage des bâtiments communaux.
  - Le Conseil à l'unanimité autorise Mme le Maire à renouveler cette convention avec SOLIHA pour une durée de 3 ans

- **Délibération nomination membres de la Commission Communale des Impôts Directs**, commission obligatoire permettant la mise à jour des valeurs locatives retenues comme base de calculs des impôts directs locaux
  - Délibération adoptée à l'unanimité
- Mme le Maire précise que vu l'urgence de prendre cette délibération, ont été proposés les mêmes membres qu'en 2021 (voir liste en annexe), la Direction Générale des Finances Publiques nous communiquera les 6 titulaires et 6 suppléants retenus pour convocation de la commission.

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Le Maire

Martine SOREL